

C E N T R E D E J O U R

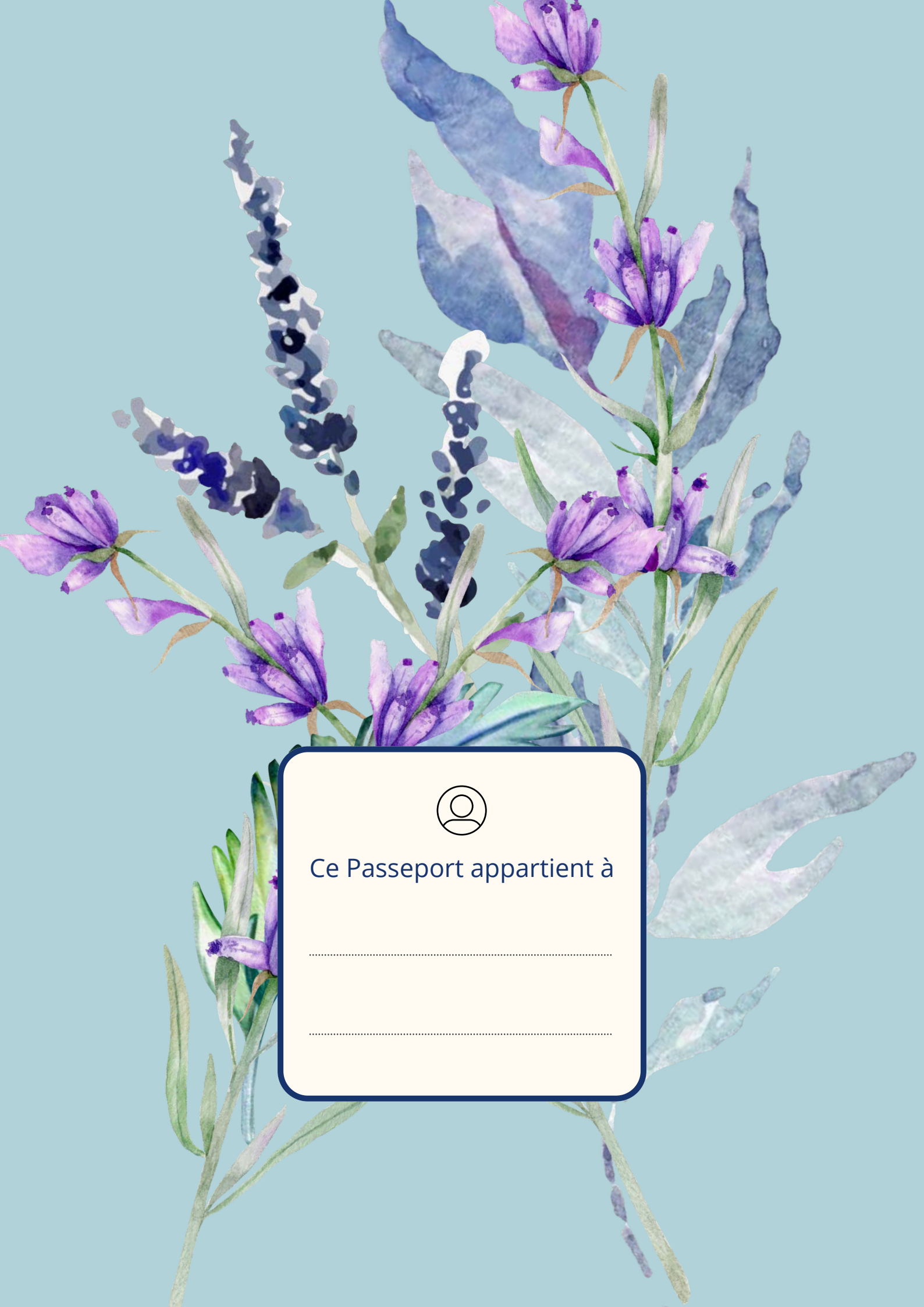
Livret
d'accueil

Belle
Rive
CLINIQUE

Clinique psychiatrique Belle Rive
Centre de soins en hospitalisation libre

- VILLENEUVE - LEZ - AVIGNON -

MON PASSEPORT CDJ



Ce Passeport appartient à

.....

.....





BIENVENUE

à la clinique Belle Rive

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre centre de jour "Les Ateliers de Belle Rive". Toute l'équipe vous remercie de la confiance que vous nous accordez.

Chaque jour, votre confort et votre bien-être sont nos priorités. L'expertise médicale, le soutien et le dévouement sont au cœur de nos préoccupations pour vous soulager.

Ce passeport vous accompagne tout au long de votre parcours au Centre de Jour. Il a été conçu pour vous aider à mieux comprendre comment se déroule votre prise en charge, étape par étape.

N'hésitez pas à solliciter nos équipes pour toute demande de renseignement, question ou hésitation.

Nous vous souhaitons
un prompt rétablissement.

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



1

Présentation du centre de jour

- 8 - L'établissement
- 12 - Fonctionnement du Centre de Jour
- 14 - Plan de la Clinique
- 16 - Informations pratiques

2

Formalités d'entrée et Sortie

- 18 - La demande de prise en charge et Pré-admission
- 19 - Votre admission
- 20 - Evaluation du parcours
- 21 - Fin de pris en Charge

3

Votre Séjours

- 22 - Vos principaux interlocuteurs
- 24 - Un parcours de soins Personnalisé
- 25 - Votre Planning
- 26 - Vos droits et obligations
- 32 - Règlement Intérieur

4

Qualité et Sécurité

- 34 - La qualité de la Prestation de Santé
- 35 - Les instances en places
- 38 - Engagement durable

5

Votre Prise en Charge

- 41 - Prise en charge médicale
- 41 - Prise en charge médicamenteuse
- 42 - Le déroulement de vos soins
- 44 - La Balnéothérapie

6

Votre Suivi

- 48 - Numéros et Adresses Utiles
- 50 - Auto-évaluations

Un environnement exceptionnel entre Provence et Languedoc

Autrefois reliée à Avignon par son célèbre pont, Villeneuve-lez-Avignon bénéficie d'une réelle douceur de vivre. Au pied de la tour Philippe le Bel, avec une jolie vue sur le Palais des Papes, la clinique se situe au coeur d'un patrimoine historique remarquable et s'ouvre sur magnifique parc boisé et fleuri de 2 hectares. Cet écrin de nature, propice aux soins, est un véritable havre de paix et de détente.



DISCRÉTION ET CONFORT

Au coeur de cet environnement privilégié, les lieux de vie sont accueillants, les chambres sont adaptées aux besoins des patients et de nombreux ateliers thérapeutiques accompagnent la démarche de soin. A la clinique Belle Rive, vous pouvez compter sur une totale discrétion et une confidentialité absolue.

- Confidentialité absolue
- Environnement privilégié
- Lieux de vie accueillants

UNE CLINIQUE INDÉPENDANTE, NOVATRICE ET FAMILIALE

Créée en 1952 par le Docteur Pierre Masquin et son épouse, la clinique Belle Rive est un établissement de psychiatrie adulte indépendant qui propose une prise en charge globale de toutes les pathologies psychiatriques. Depuis sa fondation, la capacité d'accueil de la clinique a augmenté parallèlement à de nombreuses extensions de bâtiments. Depuis 4 générations, la clinique allie des traitements médicamenteux et des techniques de soins diverses telles que psycho- thérapie, art thérapie, soins corporels, etc...

Une clinique à taille humaine

ournée vers le soin aux patients

La clinique comprend une unité d'hospitalisation complète ainsi qu'un centre de jour. Toutes les hospitalisations et prises en charge sont libres et volontaires.

EXCELLENCE DU SAVOIR-FAIRE ET INNOVATIONS THÉRAPEUTIQUES À VOTRE SERVICE

Nos équipes soignantes proposent des prises en charge et des techniques psycho-thérapeutiques éprouvées (Thérapie Cognitive et Comportementale) ainsi que des techniques novatrices (Méditation de pleine conscience dans la prise en charge de l'anxiété et la prévention de la rechute dépressive, techniques d'exposition en réalité virtuelle, MusiCare, balnéothérapie).

● Techniques éprouvées et novatrices

NOS CONVICTIONS : VALEURS ET ANCRAGE TERRITORIAL

Forte de ses valeurs et de son ancrage territorial, la clinique Belle Rive place l'humain au coeur de ses actions. Elle intègre les enjeux du développement durable à ses activités.



Certification

En Juin 2019, la Clinique Belle Rive a obtenu la note A (certification V2014) de la part de la Haute Autorité de santé (HAS) qui a évalué la qualité et la sécurité des soins dispensés et l'ensemble des prestations délivrées par la clinique.

Cette certification est une appréciation globale et indépendante favorisant l'amélioration continue de la qualité et des conditions de prise en charge des patients (aspects managériaux et opérationnels).

La certification a évalué les thématiques suivantes :

- Management de la qualité et des risques
- Droits du patient
- Parcours patient
- Dossier patient
- Management de la prise en charge médicamenteuse

Découvrez le rapport de certification complet de la clinique Belle Rive. Il est public et disponible sur le site Internet de la Haute Autorité de santé (HAS). <https://www.has-sante.fr/>



Quelques dates et chiffres clés



1952

Ouverture de la clinique par le Docteur Pierre Masquin

2008

Ouverture du centre de jour « Les ateliers de Belle Rive »

**2012
2017**

Création de l'Unité de Soins pour les Professionnels de Santé (USPS) d'Occitanie. Première unité de soins en France destinée à la prise en charge de l'épuisement des professionnels de santé.

2023

Construction et ouverture du centre de balnéothérapie « les Bains de Bellerive » offrant un plateau psychocorporel au service du soin.

Les Ateliers de Belle Rive

LE CENTRE DE JOUR "LES ATELIERS DE BELLE RIVE"

L'hospitalisation de jour est un outil complémentaire de la prise en charge. Elle permet un étayage et une consolidation des soins. Elle constitue un cadre adapté pour réaliser ou poursuivre des soins sur un mode intensif. Afin de soutenir le projet thérapeutique individuel, des groupes de paroles, des prises en charge corporelles, des activités spécifiques médiatrices de soins, un soutien et une aide à la mise en œuvre des projets individualisés sont organisés.

PATHOLOGIES PRISES EN CHARGE :

- Troubles de l'humeur (dépression, bipolarité...)
- Troubles anxieux : TAG (trouble anxieux généralisé), phobies simples, phobies sociales, attaques de panique, TOC (trouble obsessionnel compulsif)
- Troubles du comportement alimentaire (anorexie, boulimie, hyperphagie)
- Troubles de la personnalité
- Psychoses
- Troubles de l'adaptation

PRISES EN CHARGE SPÉCIFIQUES :

- Soins aux soignants
- Epuisement professionnel
- Grands Jeunes
- Addictions : tabac, alcool, jeu...
- Education à sa thérapeutique, diététique
- Douleur

Plus de



60 ateliers
chaque semaine :

Sport, art-thérapie, massages, réflexologie plantaire, théâtre, ergothérapie, groupes de paroles, ateliers créatifs, balnéothérapie, expression corporelle, addiction...



3

Pôles indépendants, avec une offre de soins riche et diversifiée

45 370

Journées en hospitalisation complète par an

10

Lits spécialisés en unité Soins aux Soignants

14 842

Séances par an en centre de jour

Fonctionnement du Centre de Jour

Ce règlement, définissant le fonctionnement du centre de jour (CDJ), est **affiché dans le hall d'entrée**. Il vous sera également remis en **annexe** lors de votre admission (DOC.PEC.SOINS.47). Cette charte a été remise au représentants de Usagers et est transmise au Directeur de l'ARS par la directrice générale de la clinique.

OBJET DU CDJ

L'unité d'hospitalisation à temps partiel de jour de la Clinique Belle Rive est une unité spécifique alternative à l'hospitalisation complète, proposant une prise en charge sanitaire pluriprofessionnelle caractérisée par des soins actifs, individualisés ou collectifs, polyvalents et intensifs dispensés à temps partiel.

La visée essentiellement thérapeutique différencie cette unité d'une activité de type occupationnel. Les soins et le choix des ateliers sont limités dans le temps, et la durée de séjour pour chaque patient fait l'objet d'une réévaluation régulière.

Cette unité de soins s'inscrit dans un réseau partenarial d'amont et d'aval avec d'autres établissements sanitaires, les médecins traitants, les acteurs du champ social et médico-social, le réseau d'addictologie, dans l'objectif d'éviter toute chronicisation et d'introduire, dès que possible, les éléments de préparation à la sortie et à la réinsertion.

LES SOINS : PERMANENCE

Un infirmier est en permanence à l'hôpital de jour dès l'ouverture et jusqu'à fermeture du Lundi au Vendredi.

Les psychiatres sont présents de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Les ateliers sont animés par des personnels diplômés et qualifiés ; ils interviennent sous la responsabilité 2 médecins psychiatre référents opérationnels du centre de jour.

Le médecin coordonnateur du centre de jour est le Docteur Luc MASQUIN, psychiatre, désigné par la CME.

Le CDJ, par convention avec les écoles ou centre de formation professionnelle, reçoit des stagiaires. Ces stagiaires accompagnent les personnels dans les ateliers.



COORDINATION

La cadre infirmière assure la coordination des soins et des interventions des différents professionnels de santé afin de garantir la continuité des soins au sein du Centre de jour.

LOCAUX ET ARCHITECTURE

Le Centre de jour se situe sur un bâtiment dédié de 600 m² et d'un plateau technique de balnéothérapie de 600 m², agencé et équipé de manière à assurer sur un même site, en fonction du type, du volume et de la programmation des prestations fournies :

- L'accueil et le séjour (prise en charge à temps partielle) des patients et ceux des personnes qui, le cas échéant, les accompagnent ;
- L'organisation, la préparation et la mise en oeuvre optimale des protocoles de soins intégrant la prise en charge de la douleur ;
- La surveillance et le repos nécessaires à chaque patient ;
- L'accessibilité et la circulation d'un patient couché, appareillé et accompagné.

La configuration architecturale et fonctionnelle de la structure garantit à chaque patient les conditions d'hygiène et d'asepsie nécessaires ainsi que le respect de son intimité et de sa dignité, en comportant notamment des espaces spécifiques adaptés.

MODALITES DE PRISE EN CHARGE

L'admission d'un patient en unité d'hospitalisation à temps partiel peut s'envisager selon des critères médicaux et environnementaux, en amont afin d'éviter et/ou préparer une hospitalisation temps plein, en aval afin d'accompagner une sortie définitive et/ou prévenir une rechute.

Critères médicaux :

- Nature et intensité des soins non réalisables en offre libérale ambulatoire exclusive
- État pathologique ne nécessitant pas ou plus, a priori, une surveillance sanitaire 24 h / 24h.

Critères environnementaux :

- Proximité du domicile et accessibilité
- Environnement familial soutenant, conditions de logement favorable, sécurité du patient.

La prévention de toute chronicisation reste au cœur des préoccupations soignantes et les démarches propices à la préparation à la sortie et à la réinsertion sont mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Les modalités de la prise en charge font l'objet d'une réévaluation régulière et concertée entre l'équipe pluridisciplinaire, notamment à partir des réunions hebdomadaires de commission et de synthèse.

PARCOURS VILLE - HOPITAL

L'hospitalisation à temps partiel se situe...

En substitution à l'hospitalisation complète :

- Proposer une solution alternative à une hospitalisation à temps plein ;
- Éviter une ré-hospitalisation.

En amont de l'hospitalisation complète :

- Préparer une hospitalisation à temps complet, lors de réticences du patient à l'accepter ;
- Réaliser des évaluations et des bilans pluriprofessionnels dans la demi-journée ou la journée.

En aval de l'hospitalisation complète :

- Diminuer la durée du séjour du patient en hospitalisation complète ;
- Faciliter le retour au lieu de vie habituel lorsque l'état pathologique ne justifie pas ou plus une hospitalisation à temps complet ;
- Participer à la réinsertion ;
- S'inscrire dans une logique de continuité des soins, dans le cadre d'un projet thérapeutique établi ;
- Éviter les rechutes conduisant à des hospitalisations répétées.

CONVENTIONS

L'unité d'hospitalisation de jour remplit ses missions de soins dans le territoire de santé de proximité, mais peut accueillir des patients en provenance d'autres établissements de psychiatrie.

Dans ce cadre des conventions de coopération sont établies avec des établissements partenaires (Hôpital de Bagnols sur Cèze, CHU de Nîmes, CH Montfavet...). Ces conventions définissent les modalités de cette coopération en matière de communication des informations médicales, des conditions de prise en charge ainsi que les pathologies accueillies.

EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a fait l'objet d'une validation auprès des instances de l'établissement. Il fait l'objet d'une réévaluation régulière et peut être sujet à modifications en fonction de l'évolution des pratiques soignantes et des besoins réglementaires. Toute modification nécessite une validation par la CME, et auprès des instances concernées.





Le parc

- ① Théâtre de verdure
- ② Mini-golf et cabanes de confidentialité
- ③ Jardin d'hiver
- ④ Jardin japonais
- ⑤ Oratoire
- ⑥ Kiosque
- ⑦ Bassin des carpes
- ⑧ Chalet des activités
- ⑨ Sport outdoor

Les bâtiments

- A Accueil centre de jour
- B Balnéothérapie
- C Accueil hospitalisation complète
- D Salle de réunion 1
- E Salle de réunion 2
- F Cabanes de confidentialité
- G Passerelle
- H Belvédère
- I Restaurant
- J Chapelle
- K Espace logistique (réservé au personnel)
- L Accueil consultations
- M Ergothérapie
- N Administration
- O Pôle paramédical (psychologue, addictologue)
- P Réalité virtuelle
- Q L'orangerie



- ① **Unité 1** : étage 1, chambres 100 à 133
- ② **Unité 2** : étage 2, chambres 200 à 226 et 04 à 19
- ③ **Unité 3** : étage 3, chambres 300 à 321
- ④ **Unité 4** : chambres 400 à 431

Informations Pratiques

Avant de commencer votre accompagnement au Centre de Jour, il est important que vous disposiez de quelques repères concrets. trouvez ici toutes les informations utiles pour bien préparer vos journées ici. Prenez le temps de la lire tranquillement : elle vous aidera à vous sentir plus à l'aise et à savoir à qui vous adresser en cas de besoin.

Notre équipe reste bien sûr à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

LE MAILLAGE TERRITORIALE

L'implantation géographique de cette unité garantit des facilités d'accès à la population de notre territoire de santé. Elle est bien desservie par les transports en commun et est située dans la proximité immédiate de l'hospitalisation avec hébergement. Elle bénéficie de la permanence et la continuité des soins ainsi que de l'accès au plateau technique.

LES HORAIRES D'OUVERTURE

Le Centre de jour est ouvert toute l'année, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, de 8H30 à 17H30 sans interruption.

LE SECRÉTARIAT

Le Centre de jour assure un accueil physique du lundi au vendredi de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h**.

le centre de jour est localisé à l'entrée 3 de la clinique Belle Rive, première entrée en arrivant d'Avignon.

Prise de contact par téléphone le lundi, mercredi et vendredi de **9h à 12h30** et de **13h30 à 17h** et le mardi et le jeudi de **13h30 à 17h** et adresse mail consultée tous les jours :

secretariat-hdj@belle-rive.fr

LES BONS DE TRANSPORT ASSIS PERSONNALISÉS :

L'établissement des formulaires est à la charge du médecin traitant.

En dehors des heures d'ouverture de l'unité, les appels sont reçus par le standard de la clinique, avec une redirection automatique vers une unité de soins en dehors des heures ouvrables.

Un infirmier réponds systématiquement aux appels et déclenche un dispositif médicalisé d'orientation immédiate des patients afin d'organiser a continuité des soins.

ABSENCE

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à vos activités, nous vous demandons de bien vouloir prévenir le centre de jour en téléphonant au : **04 90 15 68 68 *2**

TRANSPORT

Le Centre de Jour ne dispose pas de parking voiture, mais vous trouverez des stationnements à proximité : parking de la gare ou parking de la Tour.

Un **arrêt de bus N°5** se situe à quelques pas du centre, et un **parking à vélos** est disponible à l'entrée.

AFFAIRES ET TENUES

Si vous avez une activité sportive ou de balnéothérapie, **n'oubliez pas** :

- Bonnet de bain, maillot et savon
- Tenue de sport

CASIER ET VESTIAIRE

Vous pouvez stocker vos affaire durant votre journée de prise en charge. Des casiers sont à disposition à l'étage de la balnéothérapie.

Merci de vous munir de votre cadenas personnel afin de sécuriser vos affaire.

Un vestiaire et des douches sont également à disposition au centre de balnéothérapie.

REPAS DU MIDI

Chaque repas fait l'objet d'un soin particulier de la part de notre chef-cuisinier, de toute son équipe et de la diététicienne. La qualité est l'une de nos principales préoccupations.

Les repas sont élaborés sur place avec des produits majoritairement frais de proximité. Le circuit court est privilégié avec une réflexion autour de l'intégration croissante de produits certifiés biologiques.

Vous avez la possibilité de déjeuner au Centre de Jour :

- Réservez en avance auprès de notre accueil



Votre demande de prise en charge et pré-admission

Votre entrée au Centre de Jour commence par une étape importante : **la demande de prise en charge**.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Votre entrée au Centre de Jour commence par une étape importante : **la demande de prise en charge**.

Cette démarche peut être initiée par vous-même ou à l'initiative de votre médecin traitant ou psychiatre.

Dans tous les cas, un certificat médical et un formulaire de pré-admission sont nécessaires pour que l'équipe puisse étudier votre situation et organiser votre accueil.

SELON VOTRE SITUATION, DEUX CAS PEUVENT SE PRÉSENTER :

Si vous **êtes déjà hospitalisé(e) à la Clinique Belle Rive** : un dossier de pré-admission vous est remis par l'équipe soignante au moment de votre sortie.

Si **vous venez de l'extérieur** : votre médecin adresse le certificat médical au Centre de Jour, et notre secrétariat vous contacte pour organiser votre admission.

COMMENT TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE ?

Vous disposez de plusieurs options pour envoyer votre dossier :

Via Doctolib : c'est la voie la plus simple et la plus rapide. Votre médecin effectue la demande en ligne. Vous êtes ensuite contacté(e) par notre secrétariat pour fixer la date de votre admission.

Par téléphone : si vous ne souhaitez pas passer par Doctolib, vous pouvez joindre directement le Centre de Jour au 04 90 15 68 68 (touche 2).

Les échanges se poursuivront ensuite via votre messagerie citoyenne sécurisée, disponible dans Mon Espace Santé.

En vous présentant à l'accueil : vous pouvez retirer ou déposer un dossier de pré-admission directement sur place.

Documents utiles en ligne : il est également possible de télécharger le dossier de pré-admission sur le site de la Clinique Belle Rive.



POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF, MERCI DE NOUS FOURNIR :

- Votre pièce d'identité (CNI, Passeport, titre de séjours)
- Votre carte vitale mentionnant l'ouverture de vos droits,
- Votre carte mutuelle de l'année
- Vos ordonnances médicamenteuses
- Bilan sanguin (moins de 6 mois) et ECG (Moins de 12 mois) si vous en avez
- Le certificat médical attestant la nécessité de votre prise en charge,
- Une attestation de non contre-indication à la pratique des activités corporelles,
- Une attestation de responsabilité civile pour les sorties hors de l'établissement,
- Un dépôt de garantie de 100 €.
- Le nom d'une personne de confiance que vous désignerez selon votre choix avec son accord.

Votre admission au Centre de jour et votre bilan

Le jour de votre entrée au Centre de Jour marque le début de votre accompagnement thérapeutique. Tout est mis en œuvre pour que cette première journée se déroule dans le calme, la clarté et le respect de votre rythme.

À VOTRE ARRIVÉE

Vous serez accueilli(e) par le secrétariat du Centre de Jour.

L'équipe vous guidera pour finaliser votre dossier administratif et vérifier avec vous les documents nécessaires.

Il vous sera également demandé de signer un **engagement de soins**, qui officialise le début de votre programme thérapeutique.

VOUS RENCONTREZ EN SUITE PLUSIEURS PROFESSIONNELS

- Un **médecin généraliste**, pour un premier bilan de santé
- Un **médecin psychiatre**, qui prendra le temps d'écouter vos besoins et ajustera avec vous le parcours de soins
- Le **Day Planner**, qui construira avec vous votre planning d'activités hebdomadaires (ateliers, temps de repos, rendez-vous)

CE QU'ON VOUS REMETTRA

- Le livret d'accueil
- Votre planning personnalisé
- D'éventuels documents complémentaires à signer si ce n'est pas déjà fait (autorisation photo, personne de confiance, etc.)

SI VOUS ÊTES PRÉSENT(E) TOUTE LA JOURNÉE

Un **repas thérapeutique** peut vous être proposé. Pensez à **apporter vos traitements médicaux** du midi ainsi que vos odonnances.



VOTRE ÉVALUATION À UN MOIS

Un mois après votre admission, un **premier temps de bilan** est prévu pour faire le point sur votre parcours.

Ce moment s'appelle l'atelier "Mon parcours". Il vous permet de réfléchir à ce que vous avez vécu depuis votre arrivée, aux ateliers suivis, à vos ressentis et à vos besoins actuels.

Il vous sera remis un **questionnaire** "mon parcours" afin de recueillir au mieux votre ressenti sur vos soins.

POURQUOI CETTE ÉTAPE EST IMPORTANTE ?

- Pour savoir si le programme proposé **vous convient**.
- Pour exprimer ce qui vous aide, ce qui vous questionne ou ce que vous aimeriez **ajuster**
- Pour réévaluer vos **objectifs** si besoin

LA COMMISSION DE PARCOURS

Les professionnels que vous avez rencontrés (médecins, infirmiers, thérapeutes...) se réunissent en **commission pluridisciplinaire**.

Ils échangent autour de votre parcours et peuvent, si nécessaire, ajuster les soins proposés, le rythme, ou le type d'ateliers.

Votre rendez-vous d'évaluation et votre prise en charge

Dans le déroulement de la prise en charge, des évaluations sont prévues : tout d'abord, un mois après l'admission afin de redéfinir et/ou de réajuster le programme de soins lors de l'atelier mon parcours. Par la suite, des évaluations sont programmées tous les 3 mois. En dehors de ces rencontres organisées, tout changement de situation peut donner lieu à une nouvelle évaluation.

EVALUATION À 3 MOIS

Trois mois après votre entrée au Centre de Jour, une nouvelle évaluation est prévue pour faire un point plus approfondi sur votre parcours.

Ce rendez-vous est un moment privilégié pour mesurer votre évolution, observer les changements depuis votre arrivée et réfléchir à la suite de votre accompagnement.

Vous serez reçu(e) par :

- Votre **médecin psychiatre**, pour un bilan global de votre état de santé psychique et de vos avancées
- Le **Day Planner**, pour ajuster ou renouveler votre planning d'activités si besoin
- Votre ressenti sera recueilli via un **questionnaire** de satisfaction numérique.

Ce rendez-vous peut donner lieu à :

- Un renouvellement de votre engagement de soins, avec de nouveaux objectifs
- Une réorientation du programme thérapeutique
- Une préparation à la sortie, si la fin de prise en charge est envisagée

Ce temps vous permet de :

- Faire le point sur ce que vous avez traversé
- Exprimer vos souhaits pour la suite
- Définir les prochaines étapes avec l'équipe

Ce **bilan est construit avec vous**. Il vous aide à mieux comprendre votre progression et à vous projeter dans la suite de votre parcours.



Votre Fin d'hospitalisation

VOTRE SORTIE DU CENTRE DE JOUR

La fin de votre prise en charge au Centre de Jour est une étape importante de votre parcours. Elle se prépare en amont, avec vous, votre médecin psychiatre et l'équipe soignante, afin de vous accompagner vers la suite, en toute sérénité.

UNE SORTIE PRÉPARÉE ENSEMBLE

La date de sortie est fixée d'un **commun accord**, en fonction de votre évolution, de vos besoins et de votre projet de vie.

Elle peut intervenir :

- Après un bilan positif lors d'une évaluation
- À votre demande
- Sur décision médicale

Dans tous les cas, l'équipe veille à organiser un passage en douceur vers l'après.

CE QUE VOUS RECEVEZ À LA SORTIE

- Une **lettre de liaison** rédigée par votre psychiatre, transmise à votre médecin traitant ou à tout autre professionnel de votre choix
- Le remboursement de votre dépôt de garantie, si votre dossier est régularisé
- Un questionnaire de sortie, en vue de l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité de nos soins.

Lors de votre entrée, un **dépôt de garantie** vous a été demandé, comme le prévoit la loi du 19 janvier 1983. Ce montant sert à couvrir d'éventuels frais en attente de prise en charge par la Sécurité sociale ou votre mutuelle, ou en cas de dégradations ou de frais non réglés.

Le jour de votre sortie, votre dossier administratif est vérifié. Si tout est en ordre, le dépôt de garantie vous sera restitué dans les meilleurs délais.

Dans le cas contraire, vous serez informé(e) des démarches à compléter.



Les documents concernant votre hospitalisation sont en parallèle envoyés et consultables sur votre compte « Mon espace santé ».

Si vous souhaitez refuser la consultation et l'alimentation de votre DMP, nous vous demanderons votre opposition à votre admission.

ET APRÈS ?

Même si votre séjour au Centre de Jour s'arrête, vos soins peuvent continuer autrement :

- En consultation avec un **psychiatre** ou psychologue **libéral**
- Auprès d'un **Centre Médico-Psychologique (CMP)**
- Par une poursuite de **suivi** dans une **autre structure**

L'équipe peut vous orienter ou vous aider à mettre en place ces relais, en lien avec l'assistante sociale si besoin ou même des associations.

L'objectif : vous accompagner au mieux vers l'autonomie et la stabilité, en vous soutenant jusqu'au bout de votre parcours.

Retrouvez à la fin du livret des numéros et adresses utiles.



Votre séjour

VOS PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS

Chaque membre du personnel porte un badge indiquant son prénom et sa fonction ainsi qu'une tenue professionnelle dédiée (personnel soignant, administratif, hôtelier).

Le médecin psychiatre : assure votre suivi médical

Il vous accueille à votre arrivée au Centre de Jour de la clinique pour une consultation médicale et psychiatrique. Vous élaborez ensemble votre **Projet personnalisé de soins**. Il vous informe de votre état de santé, de son évolution, recueille vos traitements mis en œuvre et se met à la disposition de vos proches si vous le souhaitez.

Il peut également procéder à une orientation vers une hospitalisation à temps complet.

Les médecins psychiatres sont de garde pour vous assurer une permanence des soins aux heures d'ouverture du centre de jour .

Le médecin généraliste :

Peut assurer un examen somatique d'entrée pour les patients.

Le personnel soignant :

assure une prise en charge de qualité et personnalisée

En liaison étroite avec votre médecin, il vous dispense les soins en lien avec votre projet médical.

Nous accordons une attention particulière à la prise en charge de la douleur grâce à nos infirmiers spécifiquement formés.





Direction de la clinique

Direction Générale :

Florence Masquin, Arnaud Masquin, Luc Masquin

CME Conférence Médicale d'Établissement :

Luc Masquin, Président



Retrouvez toutes les informations
sur : www.clinique-bellerive.fr



Code couleur des tenues

Infirmier(e) : blanc

Aide-soignant(e) : blanc liseré bleu

Service Administratif :

vert turquoise

Service Hôtelier : blanc et prune

Cuisiniers : noir liseré rouge

Kinésithérapeute : tenue totale Noir

Paramédicaux : blouse blanche

Ostéopathe : tenue totale bleu

Infirmier pilote : blanc et vert mousse

Infirmière coordinatrice : blanc et

rose poudré

Équipe d'encadrement : noir et

blouse blanche

Le prénom et la fonction de chaque intervenant est indiqué sur sa tenue professionnelle ou son badge.

L'équipe administrative Depuis votre accueil jusqu'à votre sortie, l'équipe est à votre écoute et veille à faciliter votre séjour.

Les équipes hôtelières et de restauration

La responsable du pôle hôtellerie restauration, épaulée par un prestataire externe, et ses équipes, assurent la propreté et l'entretien du Centre de Jour et de la Balnéothérapie.

L'élaboration des menus est contrôlée par notre diététicienne et la confection des repas est intégralement réalisée sur place par nos cuisiniers.

Les équipes techniques s'occupent de la maintenance des infrastructures de l'établissement

Si vous constatez des anomalies techniques, merci de le signaler au personnel soignant ou aux prestataires externes qui se chargera d'en faire le relai.



Un parcours de soins Personnalisé

La prise en charge en Centre de Jour est propre à chaque patient en fonction de son état de santé et de nos protocoles et ne pourra excéder trois mois maximums sur prescription médicale.

Elle sera adaptée à votre état de santé pendant la durée de votre prise en charge, pourra être inférieure à ces trois mois qui ne constituent pas un minimum, ou renouvelée pour une nouvelle période de trois mois maximums, après l'avis du médecin référent du centre de jour ainsi que de la commission d'évaluation de pertinence.

UN PARCOURS DE SOINS PERSONNALISÉ, C'EST QUOI ?

Dès votre admission, vous entrez dans un **parcours de soins personnalisé**, construit **avec vous**, sur la base de vos besoins, vos objectifs et votre rythme.

Ce parcours s'appuie sur des "**socles de soins**" : ce sont des repères communs selon les difficultés rencontrées (troubles de l'humeur, anxiété, addictions, épuisement professionnel, etc.).

Vous pourrez participer à différents ateliers thérapeutiques, en petit groupe ou individuellement, tels que :

- Groupes de parole ou de soutien
- Activités créatives, corporelles ou de relaxation
- Sophrologie, gestion des émotions, expression de soi
- Et selon indication : balnéothérapie

Ce programme évolue au fil de votre suivi, grâce à des temps d'évaluation réguliers avec l'équipe

UNE JOURNÉE TYPE

Le Centre de Jour est ouvert du lundi au vendredi, **de 8h30 à 17h30**.

Vous pouvez venir à la demi-journée ou la journée complète, selon votre planning.

Une journée type peut comprendre :

- Un à trois ateliers thérapeutiques répartis sur la matinée et/ou l'après-midi
- Des temps d'échange avec les professionnels
- Un **repas thérapeutique** si vous êtes là toute la journée

Horaires des ateliers : en général entre 9h00 et 17h30, selon les jours.

Les demi-journées commencent avec un temps d'accueil : "le **Welcome Time**", où vous pouvez rencontrer librement l'équipe.

LA BALNÉOTHÉRAPIE (SI PRESCRITE)

Certains parcours incluent des séances de balnéothérapie, selon votre indication médicale.

Il existe deux formes :

- **Balnéothérapie en bassin** : relaxation, renforcement corporel ou éveil aquatique dans un bassin chauffé
- **Balnéothérapie sèche** : lits hydromassants, luminothérapie, halothérapie, etc.

À prévoir si vous avez des séances en bassin :

- Maillot de bain
- Bonnet de bain
- Serviette de bain
- Gel douche personnel

Vos droits et obligations

OBLIGATIONS DU PATIENT

Nous vous demandons de respecter le Règlement Intérieur Hospitalier énoncées dans ce livret.



LES DIFFÉRENTES CHARTES

Charte du patient hospitalisé

Vous trouverez cette charte incluse dans le présent livret sous forme de fiche détachée de votre dossier d'admission. Elle se trouve également affichée dans votre unité de soins et sur les écrans dynamiques. Des exemplaires en braille, en gros caractères ou en anglais sont également disponibles.

Charte Romain-Jacob

Cette Charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap. Elle se trouve affichée dans votre unité de soins et sur les écrans dynamiques.

Charte lieu de santé sans tabac

La stratégie « Etablissement de santé sans tabac » repose sur 10 normes pour une politique "Lieu de Santé Sans Tabac". Vous trouverez cette charte à l'accueil ainsi que sur les écrans d'affichages dynamiques.

Charte d'éthique et de Bienveillance

Elles garantissent des soins de qualité en respectant la dignité et la confidentialité et la bienveillance des patients. Elle assure une communication transparente, une écoute active et suivant les dernières recommandations.

DROITS DU PATIENT

Votre état de santé

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours des entretiens individuels avec le psychiatre ou le spécialiste concerné. Vous prenez les décisions concernant votre santé avec les professionnels soignants suivant les informations qui vous ont été fournies.

Votre consentement est fondamental, vous pouvez le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins à tout moment.

Informatique et libertés

La clinique Belle Rive dispose d'un réseau informatique destiné à gérer plus facilement les données de ses patients et à réaliser des statistiques et ceci dans le strict respect de la confidentialité du dossier médical.

Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements vous concernant feront l'objet d'un traitement informatique réservé exclusivement à la gestion de toutes les données administratives et médicales liées au patient durant toutes les étapes de son séjour, et à l'élaboration de statistiques en application de l'arrêté du 22 juillet 1996 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicales visées à l'article L710-6 du code de la santé publique.

La clinique s'engage à ce que la collecte et le traitement des données vous concernant soient conformes au règlement général européen sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, et à la loi Informatique et Libertés.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer un droit d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale, Monsieur le Docteur Arnaud MASQUIN, par l'intermédiaire de votre médecin traitant.

Pour toute information, pour exercer vos droits sur les traitements de données personnelles gérés par la clinique, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) :

dpo@belle-rive.fr

Modalités d'accès au dossier médical

L'article L 1111-7 du Code de la Santé Publique prévoit les modalités d'accès au dossier médical.

La demande doit être formulée par écrit au médecin responsable du Département d'Information Médicale (DIM) à la Clinique Belle Rive. Pour faciliter cette demande, un formulaire avec les précisions légales d'accès aux informations de santé est à remplir au secrétariat médical. La communication du dossier interviendra après l'observation d'un délai de réflexion de 48 heures minimum et de huit jours ou deux mois maximum selon l'ancienneté du dossier conformément à la réglementation en vigueur. La loi exige la vérification d'identité du demandeur, préalable à l'envoi du dossier, qui se fera avec les précautions requises pour la pleine confidentialité des documents.

Les frais d'envoi et de reproduction des pièces du dossier sont à la charge du demandeur et lui seront facturés.

Personne de confiance

Dès votre admission, il vous sera proposé de désigner une personne de confiance. Prenez le temps de réfléchir sur le choix de la personne et assurez-vous de son accord écrit. Cette personne sera consultée au cas où vous seriez hors d'état de manifester votre volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin.



Cette désignation se fait par écrit en remplissant le document mis à votre disposition par l'établissement lors de votre admission. Cette désignation est révoquée à tout moment. La personne de confiance accepte contre signature ce rôle. Elle peut, si vous le souhaitez, vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée. Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer.

Protection juridique des majeurs protégés

Si vous n'êtes plus en mesure d'assurer la gestion de vos biens, il est nécessaire que vous soyez représenté(e) ou assisté(e) afin de sauvegarder vos intérêts conformément à la loi du 3 janvier 1968 sur la protection des incapables majeurs.

Un juge des tutelles peut décider, à la demande du médecin ou de votre famille, une mesure de protection. Cette décision est prise par le juge après examen du patient par un médecin psychiatre expert.

Il existe diverses formes de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle) qui permettent de répondre à chaque situation.

Attention Identitovigilance :

Il est essentiel, pour la qualité et la sécurité des soins, qu'un patient soit identifié de la même façon par tous les professionnels qui le prennent en charge et partagent les informations médicales qui le concernent.

Il vous sera également demandé de réaliser la prise d'une photo afin de l'intégrer à votre dossier de soin. Les informations relatives à son utilisation ou son refus vous sont données pendant votre admission.

Ainsi, nos équipes vous solliciteront afin de vérifier à chaque étape votre identité, dans le but de maîtriser au mieux les risques engendrés par la diversité de votre parcours de soin.



La prise en charge de la douleur

Dans notre établissement, les équipes soignantes s'engagent à prendre en charge votre douleur et à vous donner toutes les informations utiles (voir fiche annexe «Prise en charge de la douleur»).

Directives anticipées

Vous pouvez donner vos directives sur les décisions médicales à prendre pour le cas où vous seriez un jour dans l'incapacité de vous exprimer. Vous pouvez en parler avec votre médecin ou l'équipe soignante afin qu'ils vous éclairent dans votre démarche.
(voir fiche annexe «Directives anticipées»).

Informations du patient

Pour parfaire et actualiser votre information, un tableau d'affichage est à votre disposition à l'accueil. Il présente notamment : les indicateurs de la qualité des soins, les résultats des différentes procédures d'évaluation, les coordonnées de la CDU, la satisfaction des usagers, etc...

Vous pouvez aussi retrouver ces informations sur nos panneaux d'affichage dynamiques.

Droit à la dignité

Le corps médical et paramédical ainsi que l'ensemble du personnel de santé sont sensibilisés et formés au droit à la dignité et à la bientraitance. Si vous rencontrez des situations qui relèveraient de ce thème, n'hésitez pas à en faire part au cadre supérieur de santé.

Confidentialité

Vous pouvez demander au service des admissions que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée. Votre anonymat sera préservé.

Notre activité est couverte par le secret médical. Ainsi nous vous garantissons le secret des informations qui vous concernent. Il est rappelé qu'aucune information relative à la santé des patients ne peut être communiquée téléphoniquement par le personnel administratif ou soignant. Les familles doivent s'adresser au médecin responsable. Par ailleurs nous vous demandons de ne pas photographier des personnes hospitalisées afin de respecter la confidentialité.

Recueil du consentement

Suivant les informations qui lui sont fournies, le patient prend, avec le professionnel de santé, les décisions concernant sa santé. Son consentement est fondamental (article L.1111-4 alinéa 3 du Code de la santé Publique). Il peut à tout moment le retirer ou revenir sur une décision de refus de soins.

Cas particulier des majeurs sous tutelle : le consentement du majeur sous tutelle doit être systématiquement recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision.

Conservation des informations

la durée de conservation des dossiers administratifs et médicaux est de 20 ans, à compter de la date du dernier séjour de son titulaire dans l'établissement ou de la dernière consultation externe en son sein.

Mon espace Santé

Cet espace numérique permet aux différents professionnels de santé (médecins, chirurgiens, biologistes...) qui vous soignent, de partager des informations précieuses pour assurer votre suivi médical de manière optimale. Ils auront ainsi une connaissance rapide et documentée

de votre histoire médicale et de votre état de santé. Plus besoin de transporter des pochettes lourdes, remplies de papiers, ordonnances, radios... Plus besoin non plus de vous souvenir de tous les examens prescrits, des noms des médicaments...

« Mon espace Santé » vous permet de garder sereinement vos données de santé les plus importantes à « portée de main » sur internet et de les mettre à disposition de vos médecins.

Cet espace est aussi votre « mémoire santé », pratique et gratuit. Il permet d'éviter les examens ou prescriptions inutiles ou les interactions entre médicaments. Une messagerie sécurisée est également incluse dans ce service, permettant une communication simple et plus sûre avec vos professionnels de santé.

Conformément à la législation, vous avez le contrôle des personnes autorisées à consulter votre espace Santé.

Si vous souhaitez refuser la consultation et l'alimentation de votre DMP, nous vous demanderons votre opposition à votre admission.



Retrouvez votre espace santé
sur : www.monespacesante.fr

Vos remerciements et réclamations

Vous pouvez vous adresser : directement au responsable concerné ou au cadre de santé

Adressez votre réclamation au directeur de la clinique qui veillera à ce qu'elle soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique. Il fera le lien avec la Commission Des Usagers : C.D.U. où siègent des représentants des usagers (liste affichée sur les panneaux d'affichage dynamiques ou au format papier sur demande).



: usagers@belle-rive.fr



Les objectifs de la C.D.U. (Commission des Usagers) :

- Veiller au respect des droits des usagers et faciliter leur démarche.
- Contribuer à l'amélioration de la politique d'accueil, de la qualité et sécurité de la prise en charge, d'information et liée aux droits des patients.

La CDU est informée de l'ensemble des réclamations déposées par les patients ainsi que des suites qui leur sont données. Sa composition est arrêtée par le Directeur de la clinique et est affichée dans les salles d'attente.

Vous pouvez exprimer vos remarques oralement au cadre supérieur de santé ou adresser votre réclamation par écrit à la direction de l'établissement.

La CDU a pour mission de veiller au respect de vos droits et vous aider dans vos démarches. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des patients.

Les représentants des usagers dont des bénévoles membres d'une association de santé agréée (UNAFAM) et désignés par l'Agence Régionale de Santé. Ils font part de vos besoins et exercent un droit de regard au sein de l'établissement.

En cas de litige, de conflit avec l'établissement ou un membre de la communauté médicale, vous avez le droit de saisir un médiateur médical ou non médical, ou les deux simultanément (selon la nature de votre plainte). Vous serez mis en rapport avec le médiateur dans les 8 jours suivant la saisine ou, dans la mesure du possible, avant le terme de votre hospitalisation si votre plainte ou réclamation est formulée alors que vous êtes encore hospitalisé. A leur demande ou si le médiateur l'estime utile, vos proches pourront rencontrer le médiateur.

Le Président de la CDU vous transmettra sans délai le compte-rendu rédigé par le médiateur dans les 8 jours suivant votre rencontre. Au vu de ce compte rendu et après vous avoir rencontré si elle le juge utile, la CDU formulera selon le cas :

- Des recommandations en vue d'apporter une solution à votre litige
- Des recommandations tendant à ce que vous soyez informé des voies de conciliation ou de recours dont vous disposez
- Un avis motivé en faveur du classement de votre dossier

Extraits du code de la Santé Publique articles :
(R1112-91 ; R1112-92 ; R1112-93 ; R1112-94)





Règlement intérieur

pour bien vivre ensemble

Les règles énoncées ici sont également référées dans un document à part, conditionnant votre prise en charge :
"Règlement Intérieur CDJ" DOC.PEC.SOINS.39

ASSOCIATION EN INTERNE

Une association de soins, de prévention, de réadaptation et de réhabilitation a été mise en place pour poursuivre la dynamique thérapeutique lors de l'hospitalisation.

L'AREPP (Association de Recherche et d'Etude en Psychiatrie Privée) : association loi de 1901, qui a pour but de gérer et d'organiser les activités de loisirs au sein de la clinique. Le succès de ces activités dépend de la participation active de chacun.

BOISSONS ET TOXIQUES

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et/ou de produits toxiques (CBD compris) sont formellement interdites dans la clinique. Des testes peuvent être réalisés.

Le non-respect de cette interdiction entraînera la rupture immédiate du contrat d'hospitalisation liant le Centre de Jour au patient.

COLLECTE D'ARGENT

Aucune collecte d'argent ne doit être organisée par les patients pour quelque motif que ce soit (fête, cadeaux de départ, anniversaire d'une personne hospitalisée...).

GESTES ÉCO-CITOYENS ET SANTÉ

Nous vous demandons :

- de débrancher votre chargeur de portable après utilisation
- de trier vos déchets
- de signaler toute fuite d'eau ou autre problème technique

HYGIÈNE

Les patients et leurs accompagnants ont l'obligation de respecter les règles d'hygiène élémentaires et les recommandations que peut formuler l'établissement.

DÉGRADATION

Toute dégradation ou détérioration causée par un patient ou un accompagnant vous sera facturée et pourra être retenue sur votre dépôt de garantie.

OBJETS DE VALEUR

Il vous est fortement recommandé de ne pas venir à la clinique avec des objets de valeur (bi- bijoux, montres, ordinateurs portables, parfums ou produits onéreux,...). Des casiers sont disponibles à l'étage de la balnéothérapie (cadenas personnel requis).

En aucun cas, la responsabilité de l'établissement ne peut être engagée en cas de vol de perte ou de détérioration de toutes valeurs introduites par les patients dans l'établissement.





ACTIVITÉ COMMERCIALE

Aucune activité commerciale n'est permise dans l'institution. Toute vente d'objets (tabac, alimentation, boissons...), y compris ceux réalisés durant l'hospitalisation à l'ergothérapie, est formellement interdite. De surcroît, la vente de produits illicites (tabac, alcool, drogues, médicaments, etc.) peut également mener à l'appel des forces de l'ordre.

PARC PAYSAGER

Vous respecterez le parc qui est entretenu pour l'agrément de tous. Les mégots, papiers ou paquets de cigarettes usagés seront jetés aux emplacements prévus à cet effet. Fleurs, plantations et mobilier de jardin ne doivent pas être dégradés ni emportés.

PARTICIPATION FINANCIÈRE

Pour les objets créés en atelier créatif / ergothérapie pour vous-même, ainsi que pour certaines sorties organisées, une participation financière peut vous être demandée.

RESPECT DU MATÉRIEL

Toute dégradation du matériel et des infrastructures, même non intentionnelle, est susceptible d'être retenue sur votre dépôt de garantie.

SÉCURITÉ

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE : la clinique est équipée d'une centrale de détection d'incendie et de fumée. **En cas d'incendie, gardez votre sang froid et ne criez pas «AU FEU». Alerte immédiatement le personnel de la clinique et donnez toutes les informations possibles sur la nature et la localisation du feu.**

Le personnel est formé à organiser la mise en sécurité des patients lors d'exercices ou de simulations. Veuillez respecter les instructions du personnel dans le calme. L'utilisation des ascenseurs est interdite en cas de sinistre.

CONFIDENTIALITÉ

Conformément au code de déontologie médicale, le patient est en droit d'exiger le respect des données confidentielles concernant sa vie privée et sa maladie.

TÉLÉPHONE

Nous vous invitons à n'utiliser votre téléphone portable qu'en dehors des espaces communs (décret du 3 mai 2002).



VIGILANCE - SÉCURITÉ

Si un patient est en état d'ébriété manifeste et qu'il veut repartir en voiture : Il lui sera proposé de téléphoner à un proche de son entourage qui pourra venir le chercher.

S'il refuse :

- le médecin présent dans l'établissement pourra intervenir pour l'inciter à laisser ses clés.
- il sera invité à repartir en taxi.

S'il existe une urgence médicale, il sera fait appel au médecin présent dans l'établissement, au SAMU, ou aux pompiers. Dans tous les cas, il sera fait un rapport d'incident écrit qui sera remis à la direction de l'établissement.

TABAC, VAPOTAGE ET CBD

Selon le décret n°2006-1386 du Ministre de la Santé du 15 novembre 2006, l'usage du tabac est formellement interdit en milieu hospitalier.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans les locaux, y compris dans votre chambre et sur votre balcon. Un espace fumeur est à votre disposition, aménagé à l'extérieur.

Par extension, le vapotage est également interdit dans les mêmes conditions. Un addictologue est à votre disposition pour vous accompagner dans l'arrêt ou la réduction de votre consommation.

La consommation de toute substance illicite (cannabis, cocaïne ...) ainsi que le CBD n'est pas autorisée durant l'hospitalisation et peut faire l'objet d'une rupture de contrat thérapeutique immédiat.



La qualité de la prestation santé

ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES

Nous cultivons une culture de la qualité au sein de la clinique. Nos équipes s'efforcent constamment d'améliorer leurs pratiques en analysant les événements indésirables associés aux soins déclarés.

Vous pouvez également les signaler à notre équipe de soins ou directement sur le site.



Vous pouvez signaler tout événement indésirable sur : signalement.social-sante.gouv.fr

RESPECT DES USAGERS

Les services et les traitements proposés aux Ateliers de Belle Rive s'inscrivent dans une démarche de soins privilégiant le respect des droits des usagers.

PROJET MÉDICAL

Le projet médical définit les patients accueillis et les pathologies prises en charge. Il donne lieu à une évaluation annuelle.

Les indications :

Elles sont basées sur des **parcours de soins personnalisés** socles de prise en charge validés en CME :

- Les **Parcours socles** : Parcours d'entrée, Addictions, Trouble de l'humeur, Trouble anxieux, Trouble de la personnalité, Démences et trouble organique, Epuisement professionnel, TCA.
- Les **Parcours complémentaires** : se détendre/activités psychocorporelles, créer, cognition, sommeil, prise en charge tabac, douleur, approches spécifiques...

Le projet médical et de soins se situe résolument dans une démarche soignante et thérapeutique et se prémunit d'un fonctionnement de type occupationnel, compte tenu des moyens mobilisés et de la compétence des professionnels concernés.

Dans le cadre de la politique qualité de l'établissement, les modalités de fonctionnement et d'évaluation des différents ateliers font l'objet de protocoles écrits validés et portés par l'ensemble des professionnels.

La clinique Belle-Rive est inscrite dans une démarche continue d'amélioration de la qualité. A ce titre, un questionnaire d'évaluation de la satisfaction est remis à chaque patient 2 fois par an sur une semaine.

Les éventuelles réclamations feront l'objet d'une écoute attentive et bienveillante.

Toute personne prise en charge au Centre de jour peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à la **Commission Des Usagers**.

La liste des personnes composant cette commission est affichée à l'accueil du Centre de jour et également dans les fiches de votre livret d'admission.

ÉCHANGES AVEC LES PROCHES-AIDANTS

Des rencontres sont possibles entre l'équipe de soins et les proches-aidants. A cet effet, un lieu privilégié d'échange a été identifié afin d'offrir un cadre confortable et propice aux échanges. Veuillez vous rapprocher de l'équipe d'accueil au P6 pour cela.



CADRE D'EXERCICE OCCITANIE DE LA CLINIQUE BELLE RIVE

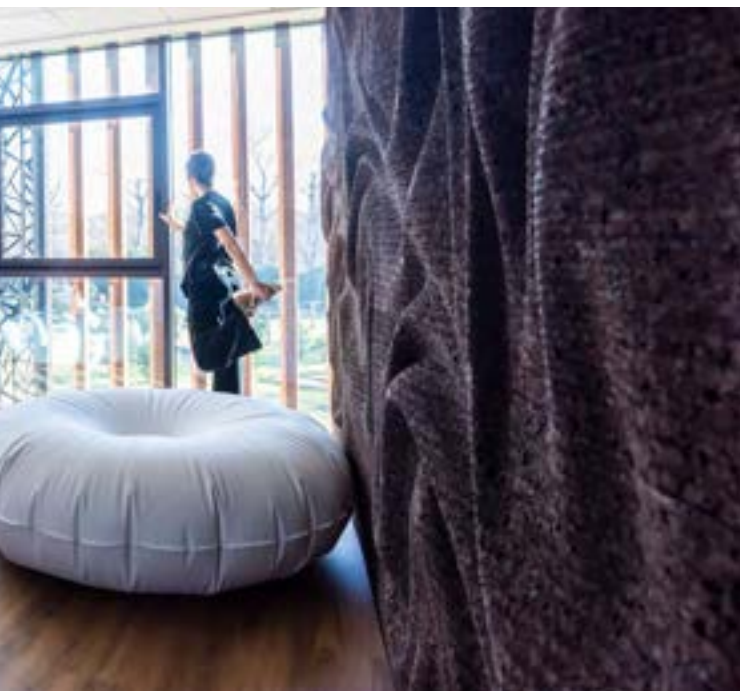
- Elle signe avec l'Agence Régionale d'Hospitalisation de la région un contrat d'objectifs et de moyens, évalué de façon pluriannuelle.
- Elle élabore tous les cinq ans un Projet d'Établissement pour définir et mettre en œuvre les axes de développement et d'amélioration.

Depuis sa création, la clinique s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de l'ensemble de ses services. Si la qualité de la prestation de santé est au cœur du dispositif sanitaire, les secteurs d'activité tels que l'hôtellerie, la restauration ou l'entretien font l'objet d'une attention particulière et permanente.

Parce que la qualité s'exprime par sa transversalité, la clinique attache une importance égale à l'ensemble des services qui seront délivrés au patient, de son entrée à sa sortie de l'établissement.

Régulièrement, la clinique procède à une autoévaluation de ses pratiques sur la base d'audits internes afin de renforcer la qualité et la sécurité des soins.

La clinique est pleinement engagée dans la démarche qualité requise par le processus de certification délivré par la Haute Autorité de Santé.



Les instances en place

À la Clinique Belle Rive, plusieurs instances, certaines réglementaires, d'autres spécifiques à l'établissement, se réunissent périodiquement afin de mettre en place dans un secteur d'activité particulier des actions d'amélioration.

COMMISSION DE MANAGEMENT ET DE COORDINATION DES SOINS

Elle a lieu une fois par semaine réunissant la Direction, médecins psychiatres et personnel d'encadrement. Elle permet une réactivité, une réflexion pluridisciplinaire et une adaptation rapide de l'organisation des soins.

LA CONFÉRENCE MÉDICALE D'ÉTABLISSEMENT (CME)

Elle se compose de l'ensemble des praticiens exerçant dans la clinique. La CME détient un rôle important dans la politique d'amélioration continue de la qualité. Elle détermine notamment les objectifs du projet médical de l'établissement et, est consultée pour avis sur l'ensemble des thèmes abordés par le projet d'établissement.

COMMISSION D'ÉVALUATION DU PARCOURS D'ENTRÉE EN CENTRE DE JOUR

Cette commission se réunit de manière hebdomadaire afin d'établir un suivi de la progression des patients dans leurs parcours de soin en centre de jour, un mois après leur entrée.

Elle a une vocation pluridisciplinaire (Médecins, administratifs, direction, infirmiers, diététicien, psychologue, APA,...)

LA CELLULE DE LA QUALITÉ ET DE LA GESTION DES RISQUES (CQGDR)

La Direction se réunit mensuellement avec l'ensemble des responsables de service pour suivre la mise en œuvre effective des actions d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques.



COMITÉ D'ÉTHIQUE

C'est une entité institutionnelle fondamentale chargée d'examiner, d'analyser et de conseiller sur les questions éthiques complexes qui émergent dans le domaine médical et de la santé.

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS (CLIAS)

L'établissement met en œuvre une politique de maîtrise du risque infectieux pour les patients et les professionnels, par l'intermédiaire du CLIAS, composé de médecins, d'un pharmacien, du cadre supérieur de santé, d'une infirmière référente en hygiène, d'une infirmière, d'une aide soignante, d'un agent de service hospitalier et d'un représentant de la direction.

Ce comité travaille dans un esprit d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. Il est chargé de prévenir, surveiller et limiter les infections nosocomiales, en élaborant chaque année un programme d'actions et de formations auprès du personnel médical et paramédical, ainsi que des informations concernant les mesures de prévention à l'intention de tous.

Les résultats de ce programme sont évalués annuellement.

Vous pouvez contacter l'infirmière hygiéniste pour toute question relevant de ces situations en vous rapprochant de votre unité de soins.

Rappelons que la meilleure arme contre les infections associées aux soins est en premier lieu un geste d'hygiène élémentaire : le lavage des mains et la friction avec un produit hydro-alcoolique.

LA COMMISSION DU MÉDICAMENT ET DES DISPOSITIFS MÉDICAUX STÉRILES (COMEDIMS)

La commission participe à la définition de la politique du médicament et des Dispositifs Médico-Stériles (DMS) à l'intérieur de l'établissement. Composée d'un pharmacien, de l'ensemble des praticiens exerçant à la clinique et du cadre supérieur de santé, elle se réunit au moins trois fois par an. Elle est intégrée à la CME.

LA COMMISSION DES USAGERS (CDU)

Cette commission a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil, des personnes malades et de leurs proches, ainsi que de la prise en charge.

Elle facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informées des suites de leur demande. Pour saisir cette instance, vous disposez d'une permanence assurée par les cadres de santé le mercredi de 14h00 à 16h00. Vous pouvez également adresser un courrier au Président de la CDU qui le transmettra à l'instance.

La liste des membres est disponible à votre attention auprès de nos équipes et également affiché sur nos écrans dynamiques.

RÉUNION BIENVENUE

Cette réunion s'intègre dans le parcours d'entrée du patient. C'est un lieu d'information et de réponses aux questions concernant l'organisation de l'établissement et de ses soins.

LE COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (CLUD)

Nous nous engageons à prendre en charge votre douleur. Ce comité définit une politique cohérente en matière de prise en charge de la douleur et veille à la promotion et la mise en œuvre des actions dans ce domaine. Il travaille en collaboration avec la COMEDIMS et la CME.

LE COMITÉ DE LIAISON EN ALIMENTATION ET NUTRITION (CLAN)

Le CLAN participe, par ses avis ou propositions, à l'amélioration de la prise en charge nutritionnelle des malades ainsi qu'à la qualité de l'ensemble de la prestation alimentation-nutrition. Elle est composée de la Direction, d'un médecin, de la diététicienne, de la cadre supérieur de santé, de l'agent logistique, du chef cuisinier, d'une ASH et du responsable qualité et gestion des risques. Cette instance se réunit deux fois par an. La commission des menus, mensuelle, fait partie intégrante du CLAN.

LES REPRÉSENTANTS DES USAGERS

L'établissement associe des représentants des usagers à ses actions d'amélioration et d'évaluation des services rendus aux patients. Ces représentants participent aux réunions périodiques du CLIN, du CLAN et CDU ainsi qu'aux procédures de certification. Ils participent à l'élaboration d'outils de communication pour les familles et usagers comme par exemple de Carnet des Familles.

Sur simple demande auprès de nos équipes, les coordonnées des représentants des usagers vous seront transmises. Ces représentants font partie d'associations reconnues par nos tutelles.

SYNTHÈSE

Cette réunion hebdomadaire contribue au suivi de votre prise en charge avec l'ensemble des équipes médicales et paramédicales.

COMITÉ DU SYSTÈME D'INFORMATION HOSPITALIER (CSIH)

Il veille à la protection des données de santé et à la cybersécurité au sein de la Clinique. Il s'assure que les informations soient échangées de manière sécurisée et que les systèmes informatiques respectent les normes de sécurité.

CELLULE D'IDENTITO VIGILANCE (CIV)

La continuité des soins exige de pouvoir identifier avec fiabilité un patient, dans tous les systèmes d'informations de la clinique. La réduction des erreurs et risques liés à l'identification est un enjeu majeur pour la prise en charge : qualité et continuité des soins, partage et échange des informations entre professionnels de santé.



DPO : CET ÉTABLISSEMENT DISPOSE D'UN SYSTÈME INFORMATIQUE DESTINÉ À GÉRER LE FICHER DE SES PATIENTS

Conformément à la loi informatique et libertés modifiées, vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation, d'opposition, de retrait de votre consentement à tout moment et du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Vous pouvez exercer ces droits par :

- Voie postale à l'adresse :
Clinique Belle Rive - DPO
55 avenue Gabriel Péri - BP 41
30404 Villeneuve-lès-Avignon Cedex
- Courrier électronique à l'adresse :
dpo@belle-rive.fr

Un justificatif d'identité pourra vous être demandé.

Nous conservons vos données pendant la durée de prescription légale.

INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE SÉCURITÉ DES SOINS

Des indicateurs de qualité mesurent notre engagement permanent dans la qualité de la prise en charge de nos patients : prévention du risque infectieux, tenue de dossiers..



Vous trouverez les résultats sur le site www.has-santé.fr ainsi qu' à l'accueil de la clinique.

QUESTIONNAIRES QUALITÉ

Des questionnaires vous seront proposé à l'issu d'ateliers ou suivant votre parcours afin de recueillir votre expérience. Votre vécu nous permet ainsi d'améliorer continuellement nos prestations, services et qualité de prise en charge.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESPONSABLE

En lien avec ses valeur fondatrices, nombreuses actions ont été mises en place ces dernières années au sein de la Clinique. Ces actions reposent sur les trois piliers du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.

- **Volet environnemental:** L'établissement renforce son engagement dans la réduction de son impact environnemental et vous invite dans sa démarche. Ainsi, il vous est proposé une station de tris des déchets à la fin de vos repas, ainsi que pour vos déchets du quotidien (Station de tri sélectif près du lounge). Le service technique œuvre continuellement afin d'optimiser les économies d'énergie, tendre vers le zéro pesticide et pour sensibiliser aux les éco-gestes.

- **Volet économique:** La gestion des achats suit une politique d'achat éco-responsable (intégration du prix social et environnemental dans le prix des produits) afin de limiter son impact carbone et d'apprécier une éthique socio-économique.

- **Volet social:** La direction suit un programme de Qualité de vie au travail afin d'offrir une qualité de travail et d'assurer une sécurité optimale de la prise en charge des patients. Le personnel de la clinique, soignant comme non soignant, participe ainsi au programme « Cuvée des Talents », une académie prônant la qualité et les bonnes pratiques au sein de l'établissement, selon les directives de la Haute Autorité de Santé.

Le comité de direction prône également un développement du dialogue social ainsi que la mise en place d'une politique sociale avancée afin de garantir de bonnes conditions de travail, favoriser la formation et stimuler l'intérêt de ses salariés.





INS (IDENTIFIANT NATIONAL DE SANTÉ)

C'EST QUOI ?

L'INS est l'identifiant national de santé pour référencer les données de santé.

- **Un identifiant nation de santé (INS) :**
NIR ou NIA (NIR : numéro d'inscription au répertoire national des personnes physiques / NIA : numéro d'identifiant en attente)



- **Les traits d'identité de l'état civil :**
Nom de naissance, prénom(s), date de naissance, sexe, lieu de naissance.

A partir du 1er janvier 2021, est entré en vigueur l'obligation d'utiliser l'identifiant national de santé (INS) (Décret n°2019-1036 du 8 octobre 2019).

POUR QUI ?

Toute personne née sur le sol français et/ou bénéficiaire de l'assurance maladie dispose d'un INS. Cet identifiant est unique et propre à chaque usager.

POURQUOI ?

- Sécuriser le référencement des données de santé
- Favoriser l'échange et le partage
- Améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge

QUI PEUT UTILISER L'INS ?

L'utilisation de l'INS est restreinte à un cercle de confiance de professionnels de la santé et du médico-social impliqués dans la prise en charge du patient.





Une prise en charge médicale

Le parcours de soins au Centre de Jour est coordonné par :

- Le médecin qui réalise la demande d'admission
- L'équipe médicale de la clinique (médecins psychiatres référents, pharmacien, médecin généraliste, astreinte médicale organisée avec des médecins salariés)
- Les médecins libéraux ou hospitaliers extérieurs à l'établissement lors des consultations externes si nécessaire Les modalités thérapeutiques sont définies avec vous lors de la consultation d'entrée puis évoluent au cours du séjour.

Les médecins psychiatre de la structure, sont garant du projet médical de l'unité et du règlement intérieur. Ils coaniment en lien avec la cadre une évaluation du fonctionnement de l'unité.

Ils s'assurent du bon fonctionnement de l'unité, du respect des critères d'admission qu'ils valident et ils interviennent en lien avec les médecins adresseurs ou les structures qui ont en charge les patients.

Une prise en charge médicamenteuse

Le centre dispose de la pharmacopée à même de répondre aux besoins sans délai y compris les situations d'urgence.

Du fait de l'organisation des prises en charges en séquences, les traitements journaliers à l'exception des situations urgentes, ne sont pas délivrés par le centre de jour.

Toutefois une surveillance du traitement est faite par un infirmier pour les patients qui déjeunent sur place ayant une prise médicamenteuse le midi.

Pour garantir la continuité de vos soins, il est important **d'apporter votre traitement du midi** si vous déjeunez sur place. L'équipe infirmière est là pour vous accompagner et superviser la prise, en toute sécurité et dans le respect de vos habitudes.



Le déroulement des soins

Vous venez d'être admis au Centre de Jour «Les Ateliers de Belle Rive», la Direction et tout le personnel vous y accueillent pour que vos soins se déroulent dans les meilleures conditions.

Le Centre de Jour est une structure alternative à l'hospitalisation complète et l'ambulatoire. Il permet une démarche active qui favorise la restauration d'un équilibre personnel et familial, ainsi que la réinsertion sociale et professionnelle.

LA PRISE EN CHARGE MÉDICALE

Une équipe pluridisciplinaire est là pour vous accompagner.

Elle est composée de :

- Médecins psychiatres
- Psychologues
- Infirmières
- Aide-soignantes
- APA
- Ergothérapeute
- Art-thérapeutes
- Réflexologue
- Sophrologue
- Psychomotricien



PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE

Vous organisez avec votre médecin et l'équipe soignante, un programme individualisé, en fonction des activités prescrites.

Vous vous engagez dans un contrat de soins pour une durée déterminée :

- Des ateliers thérapeutiques sont prescrits : d'expression, de paroles, de créativité et à médiation corporelle.
- Un planning des activités vous est remis.
- Un suivi avec notre médecin référent du centre.

ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'INFORMATION

Des réunions d'information et de prévention peuvent être proposées autour de thèmes variés : nutrition, hygiène, santé, sport...

PRÉPARATION A LA SORTIE

Votre sortie s'organise avec vous, votre psychiatre et l'équipe soignante, vos proches. Les soins ne s'arrêtent pas avec la fin de l'hospitalisation et il est primordial de s'assurer de leur continuité à l'issue de votre séjour.

Aussi, l'équipe soignante vous accompagne en amont dans la préparation de votre sortie en identifiant avec vous les aménagements et aides possibles adaptés à vos besoins. La date est fixée d'un commun accord avec le médecin psychiatre référent.

• Poursuivre votre accompagnement psychothérapeutique :

Pensez à prendre les rendez-vous.

- Consultation externe avec le médecin psychiatre référent ou votre médecin libéral habituel (traitant, psychiatre),
- Suivi psychologique éventuel avec un psychologue libéral ou le CMP de votre secteur.

La Balnéothérapie

média au service des prises en charge
en psychiatrie

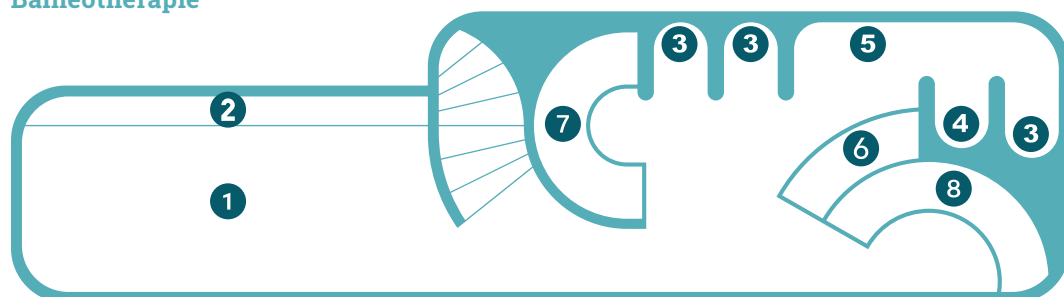
Le centre, organisé sur
700 m² et deux niveaux,
présente la particularité
de décliner le recours
à ce média sous une
double forme :

AU REZ-DE-CHAUSSÉE

UN BASSIN DE 17 MÈTRES À LA TEMPÉRATURE
OPTIMALE DE 32°

La pratique en bassin d'immersion, si elle relève d'une
connaissance éprouvée dès l'antiquité, bénéficie au-
jourd'hui des apports de la technologie avec notam-
ment l'intégration d'un parcours aquatique spécifique
doté de jets massant dernière génération.

Le Bassin de Balnéothérapie



- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| ❶ Bassin d'atelier / groupe | ❺ Stimulation proprioceptive |
| ❷ Marche d'exercice | ❻ Massage lombaires et mollets |
| ❸ Massage dorsal séquenté | ❼ Massage fessiers |
| ❹ Massage dorsal flux | ❽ Relaxation en bain bouillonnant |





À L'ÉTAGE

UN PLATEAU
TECHNISENSORIEL DE 300 M2

Qualifié de Balnéothérapie « sèche », ces ateliers individuels pour la plupart, proposent des expériences inédites en psychiatrie avec le recours à des appareils de haute technologie présentant les bienfaits des hydromassages sans contact direct avec l'eau. Grâce à ces expérimentations, nourries d'études scientifiques conséquentes au Canada et en Suisse, nous avons également fait appel à d'autres pratiques explorant la chromothérapie, la luminothérapie, la cohérence cardiaque ou encore les sièges et tapis de marche anti-gravité. Autant d'approches complémentaires dotant notre établissement de soin des avancées les plus novatrices en matière de prises en charge psychocorporelles.

Le développement de ce nouveau plateau technique élargit notre offre de soin, permettant ainsi à nos patients de bénéficier de plus de 20 ateliers de groupes en bassin et plus de 200 créneaux de relaxation, espaces individuels de balnéothérapie sèche.



LES INDICATIONS

Elles sont très variées, atout précieux dans la prise en charge des patients. Elles concernent notamment :

- Surmenage professionnel et burn-out, trouble anxieux
- Trouble de l'humeur et notamment le trouble dépressif réactionnel, stress post-traumatique
- Phobie sociale
- Sevrage alcoolique
- Sevrage tabagique
- Sevrage de benzodiazépine et autres narcotiques
- Trouble du comportement alimentaire
- Trouble du sommeil
- Asthénie psychique
- Fibromyalgie
- Douleurs articulaires et musculaires
- Travail sur l'équilibre postural

LES CONTRE-INDICATIONS

Il existe quelques cas cependant limitant l'accès au bassin tels que l'attaque de panique, l'absence d'autonomie, l'incontinence, une maladie cutanée ou contagieuse ou encore l'allergie au chlore.





LES BIENFAITS

L'innovation thérapeutique de l'utilisation de la balnéothérapie en psychiatrie réside dans son large panel de bienfaits tels que la dimension anxiolytique, la relaxation (psychique comme physique avec un effet myorelaxant), une meilleure tolérance à la douleur chronique, l'accélération du lâcher-prise, l'accélération de l'entrée dans les soins ou la prolongation des effets du relâchement post séjour.

Outre ses propriétés inductrices d'apaisement, cette nouvelle approche thérapeutique, en restant adjuvante au Projet personnel de soins (PPS) du patient, permet une diminution de sa prise en charge médicamenteuse par potentialisation des effets positifs recherchés.

Une diminution des effets indésirables souvent rencontrés en neuro-pharmacologie est également constatée. La réduction des doses étant pour le patient un signe d'amélioration, le recours à la balnéothérapie induit dès lors une plus grande implication dans les soins.

Numéros et Adresses Utiles

Voici une liste non exhaustive de numéros et d'adresses qui peuvent vous être utiles à l'extérieur. Toutes ces informations existent pour que vous les utilisiez en cas de nécessité, la personne qui répondra sera à votre écoute et vous aiguillera vers la solution la mieux adaptée.

Standard Clinique Belle-Rive

04 90 15 68 68

Urgence/SAMU : 15 / 115

Pompiers : 18

Urgence partout en Europe et depuis un portable : 112

Police : 17

Centre hospitalier (et urgences) de votre secteur :

- Avignon, C.H. Henri Duffaut 305 Rue Raoul Follereau - 04 32 75 33 33
- C.H. de Carpentras, 24 Rond-Point de l'Amitié - 04 32 85 88 88
- Orange : C.H. Louis Giorgi avenue de Lavoisier - 04 90 11 22 22
- Bagnols sur Cèze, C.H. Louis Pasteur 7 Avenue Alphonse Daudet - 04 66 79 10 11
- Nîmes, C.H.U. Carémeau 4 Rue du Professeur Robert Debré - 04 66 68 68 68

CMP

Centre médico-psychologique de votre secteur

SOS suicide : 09 72 39 40 50

SOS amitiés : <https://www.sos-amitie.com>

- Avignon 04 90 89 18 18
- Montpellier 04 67 63 00 63
- Aix en Provence 04 42 38 20 20
- Marseille 04 91 76 10 10

SOS solitude : 02 62 97 00 00

Violences conjugales : 3919

Arrêt tabac : 3989 / www.tabac-info-service.fr

FRANCE-DEPRESSION Association Française contre la dépression et les troubles bipolaires

Mail : info@france-depression.org

Site : www.france-depression.org

AFTOC

Association Française de personnes souffrant de Troubles Obsessionnels Compulsifs

71 bis, Rue de la République 38450 VIF - 01 39 56 67 22

Mail : contact@aftoc.org **Site** : www.aftoc.org



CSAPA

Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

Gard :

www.addictions-infos-gard.org
60 rue André Siegfried 30000 NIMES
tél : 04 66 29 25 13
mail : anpaa30@anpaa.asso.fr

19 avenue Jules Guesdes 30100 ALES
tél : 04 66 91 08 75

2 place Urbain Richard 30200 BAGNOLS
tél : 04 66 33 05 74

Vaucluse :

57, Avenue Pierre Séward, 84000 AVIGNON
tél : 04 90 13 37 50
mail : csapa.avignon@anpaa.asso.fr

UNAFAM :

L'Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques

Vaucluse :

11 Avenue du Blanchissage 84000 Avignon
tél : 07 86 29 97 30
mail : courriel84@unafam.org

Gard :

Maison des associations, 2 Impasse Jean Macé 30900 Nîmes
Secteur Nîmes : 06 98 17 53 44
Secteur Ales : 06 61 42 41 90
mail : courriel30@unafam.org

Alcooliques Anonymes : 01 43 25 75 00

ANPAA

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

Site : www.anpaa.asso.fr

Psychologues

www.annuaire-des-psychologues.fr

EMDR France

www.emdr-france.org

Pleine conscience

www.association-mindfulness.org

Société Française de Thérapie Familiale

www.sftf.net

Les G.E.M. (groupes d'entraide mutuelle) :**Gard :****Association CEZAME**

Rue du Clos de l'Ancise 30200 Bagnols sur Cèze

tél : 04 66 33 16 29 / mail : cezame30@free.fr

Association EMERAUDE

23 rue Albert 1er - 30100 Alès

Association ALTER EGO3G Santé

140 rue Etienne Lenoir - 30900 Nîmes

tél : 06 11 94 39 89

Vaucluse :**GEM Mine de rien**

41, route de Lyon 84000 Avignon

tél : 04 84 154 145 / 06 52 18 29 38

GEM Grain de café Résidence Empereur

Hadrien Rue Bernard Noël 84110 Vaison-La-Romaine

tél. 09 67 07 24 65

site : www.gem-graindecafe.fr

GEM La vie en Rose

843, rue du Coucher de Lune 84140 Montfavet

tél : 06 20 64 18 50

FNAPSY :

Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie / Site : www.fnapsy.org

Réseau de santé Addictions (Réсад)

Vaucluse : 8 rue Kruger, 84000 Avignon

tél : 04 88 92 68 88 / Mail : contact84@arca-sud.fr

Association «La Croix bleue» (addiction) :

189 rue Belliard, 75018 Paris

tél : 01 42 28 37 37 - 07 76 35 85 30

mail : cbleuesiege@gmail.com

Schizo ... oui ! :

Osons parler de la schizophrénie

Site : www.schizo-oui.com

Thérapeutes A.F.T.C.C Thérapies cognitivo comportementales

site : www.aftcc.org

Maison des Adolescents (MDA) :**Vaucluse:**

48 avenue des sourcesn, 84000 Avignon

tél : 04 90 84 01 28

mail : mda84@orange.fr

site : <https://mda84.fr>

Gard :

34 ter rue Florian, 30900 Nîmes

tél : 04 66 05 23 46

site : www.mda30.com

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à solliciter l'équipe soignante avant votre départ. Nous ferons le maximum pour répondre à vos demandes.



R